

Élections 2021 aux Chambres de métiers et de l'artisanat : l'U2P et ses organisations membres préparent les listes « LA VOIX DES ARTISANS »

L'U2P et l'ensemble de ses organisations membres s'engagent dès ce début d'année dans la préparation des élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat, avec un mot d'ordre : porter la voix des artisans.

La régionalisation du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat est une réalité depuis le 1^{er} janvier 2021. Cette réforme doit permettre l'accompagnement des chefs d'entreprise artisanale en leur garantissant un véritable service de proximité. L'U2P salue le sens des responsabilités dont ont fait preuve, à la fois les élus et les personnels des CMA pour mettre en œuvre ce changement.

Campagne au service des entreprises artisanales

C'est dans ce nouveau cadre d'organisation que l'U2P et l'ensemble de ses organisations membres s'engagent dès ce dé-

L'U2P est l'organisation qui fédère et défend les artisans, et ses candidats sont au service exclusif des entreprises artisanales

but d'année dans la préparation des élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat. Elles placeront au cœur de leur campagne les priorités suivantes :

- replacer l'Artisanat, première entreprise de France, au centre des politiques publiques et des actions de relance économique ;
- assurer un service de proximité de qualité à chaque artisan, en complémentarité avec les missions des organisations professionnelles ;
- renforcer l'identité artisanale et poursuivre la promotion de l'Artisanat ;
- accompagner la modernisation, les transitions numérique et énergétique, et l'effort de formation, notamment l'apprentissage, des entreprises artisanales.

Les listes qui seront présentées par l'U2P aux élections de la fin de l'année 2021 dans tous les départements de France,



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

de métropole et d'outre-mer, seront intitulées « La voix des artisans », rappelant qu'historiquement l'U2P est l'organisation qui fédère et défend les artisans et que ses candidats sont au service exclusif des entreprises artisanales.

L'ensemble des Présidents des organisations signataires du communiqué ajoutent : « Les Chambres de métiers et de l'artisanat sont majoritairement gérées par des représentants de nos organisations. Nous devons sa-

luer le travail qu'ils ont accompli pour améliorer le service rendu aux chefs d'entreprise artisanale. Ceci est d'autant plus nécessaire dans la période de crise sanitaire et économique que nous traversons. Nous appelons collectivement tous nos collègues artisans à soutenir les listes « La voix des artisans ». La diversité des métiers que nous rassemblons au sein de l'U2P et l'esprit d'union qui caractérise les organisations affiliées à l'U2P nous aideront à gagner les élections. » ■

Plan de relance

L'U2P demande que les mesures de soutien à l'emploi des jeunes soient prolongées en 2021 [page 2](#)

Plateformes Une mission pour ébaucher un nouveau cadre législatif autour des travailleurs des plateformes [page 2](#)

Institutions

L'Assemblée nationale acte la mue du CESE [page 3](#)

Audience patronale En 2021, la représentativité des organisations professionnelles mesurée pour la deuxième fois [page 3](#)

L'U2P demande que les mesures de soutien à l'emploi des jeunes soient prolongées en 2021

Les premiers mois d'application des mesures visant à soutenir l'emploi des jeunes montrent que ces dispositions étaient nécessaires et qu'elles doivent être prolongées.

Les entrées en apprentissage, loin de baisser en 2020, ont même progressé de près de 100 000, avec un total de 440 000 contrats signés contre 353 000 en 2019.

C'est la preuve que les chefs d'entreprise veulent prendre leur part au combat contre la crise économique et font confiance aux formations en alternance pour préparer les jeunes aux compétences utiles à l'entreprise. La moitié des alternants de France sont formés dans une entreprise de proximité (artisanat, commerce de proximité, professions libérales).

L'U2P a ainsi adressé un courrier à Elisabeth Borne dès le 10 décembre dernier, lui demandant de prolonger tout au long de l'année 2021 l'aide exceptionnelle aux employeurs de salariés en contrat d'alternance (5 000 euros pour l'emploi d'un mineur ; 8 000 euros pour un alternant majeur). De même, l'aide de 4 000 euros pour toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans accordée dans le cadre du plan « un



jeune une solution », a fait la preuve de sa pertinence.

Dans ce contexte, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion envisage sérieusement, selon ses échanges du 4 janvier avec les partenaires sociaux, de proroger les deux mesures de soutien jusqu'à la fin mars 2021.

L'U2P prend acte de cette décision qui va dans le bon sens

mais rappelle que 2021 verra inévitablement se développer les fermetures d'entreprises et les licenciements, et nécessitera en parallèle d'accélérer la relance en s'appuyant sur de nouvelles compétences. Ainsi, il convient d'appliquer les deux mesures phares du plan « un jeune une solution » bien au-delà de la fin mars.

Le Président de l'U2P Laurent

Munerot ajoute : « Plus nous avançons, plus les entreprises sont en situation de reporter leurs projets d'embauches voire de licencier. Les mesures de soutien sont de nature à inverser la tendance en rassurant les employeurs. Elles doivent absolument être reconduites sur l'ensemble de l'année 2021 afin de conforter l'embauche et la formation des jeunes. » ■

Une mission pour ébaucher un nouveau cadre législatif autour des travailleurs des plateformes

À la suite du rapport Frouin publié en décembre 2020, et accueilli avec intérêt par l'U2P qui partageait ses conclusions, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne, lance une mission chargée d'élaborer des propositions législatives opérationnelles.

C'est à Mathias Dufour, Bruno Mettling, et Pauline Trequesser que cette mission est confiée. Elle comporte deux volets : le dialogue social d'une part, et la protection sociale des travailleurs des plateformes d'autre part.

« J'ai la conviction que la structuration d'un dialogue social est la première réponse que nous devons apporter aux travailleurs et aux plateformes pour assurer

un meilleur équilibre entre les acteurs », affirme la ministre dans la lettre de mission. L'objectif annoncé est de publier une ordonnance « avant la fin du mois d'avril ».

Ensuite, la mission se concentrera plus particulièrement sur la question de la protection sociale des travailleurs des plateformes, avec l'idée d'aboutir à une « transcription législative via le PLFSS en fin d'année ».

« Il est essentiel que l'ensemble des parties intéressées puissent être entendues », insiste en outre la lettre de mission. À ce titre, les partenaires sociaux interprofessionnels devront être concertés.

L'U2P se montrera très vigilante quant aux propositions de cette mission. Elle réitère son opposition à la création d'un troisième statut et, plus largement, à toute évolution législative qui n'améliorerait pas voire qui aggraverait les inégalités de traitement subsistant entre les entrepreneurs selon leur régime. ■

liorerait pas voire qui aggraverait les inégalités de traitement subsistant entre les entrepreneurs selon leur régime. ■



L'Assemblée nationale acte la mue du CESE

Le projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental a été adopté. La réforme vise à renforcer le rôle de l'institution dans la démocratie participative, comme l'a souligné le Garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti.

Le CESE va voir sa composition évoluer. L'institution comptera désormais 175 membres contre 223 actuellement, mais n'accueillera plus de personnalités qualifiées.

Outre cette évolution structurelle, les changements apportés visent à renforcer le lien entre l'institution et les citoyens.

La saisine du CESE par voie de pétition sera ainsi facilitée avec un nombre de signatures requis abaissé de 500 000 à 150 000, et un âge minimum pour si-

gner abaissé à 16 ans, contre 18 auparavant.

Le CESE aura en outre la responsabilité d'organiser des consultations publiques et pourra procéder au tirage au sort de citoyens, comme cela a été fait pour la création de la Convention citoyenne pour le climat.

Dans le contexte de cette réforme, l'U2P va continuer à revendiquer un niveau de représentation qui soit à la hauteur du poids des entreprises qu'elle représente dans l'économie et la société. ■



© UlyssesPixel - stock.adobe.com

En 2021, la représentativité des organisations professionnelles mesurée pour la deuxième fois

La première mesure, en 2017, a confirmé le statut de l'U2P comme première force patronale française avec le plus grand nombre d'entreprises adhérentes. Mais la loi, qui accorde une large place aux effectifs salariés minimise du même coup la représentativité de l'U2P.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a fixé les modalités de calcul de la représentativité patronale.

En 2017, et pour la première fois, la représentativité des organisations professionnelles a donc fait l'objet d'une mesure. Son résultat est essentiel car c'est lui qui détermine les organisations d'employeurs pouvant négocier des accords collectifs de travail, et qui conditionne le droit d'opposition à l'extension des accords collectifs, les financements octroyés par le fonds paritaire pour le dialogue social (AG-FPN), ou encore la répartition des conseillers prud'hommes. Pourtant, s'il s'agit bien d'une mesure de l'audience *patronale*,

le nombre d'entreprises adhérentes d'une organisation professionnelle n'entre que pour moitié dans le calcul de sa représentativité, l'autre moitié reposant sur le nombre de salariés.

Et encore, cela ne vaut que pour la répartition des conseillers prud'hommes ou le financement du dialogue social. Mais la répartition des voix au sein du Conseil d'administration de l'AGFPN, lui, ne dépend du nombre d'entreprises adhérentes qu'à hauteur de 30 %...

Inégalités de traitement

Une situation inique qui conduit à donner un poids disproportionné à un petit nombre de grands groupes. À titre d'exemple, selon la dernière mesure de l'audience, le



© Igor Strevanovic - stock.adobe.com

Medef rassemblait 123 632 entreprises, contre 150 605 pour l'U2P. Mais le droit d'opposition à l'extension des accords reposant uniquement sur le nombre de salariés, le Medef concentre à lui seul 70,82 % des voix nécessaires, contre seulement... 4,21 % pour l'U2P ! De fait, à l'heure actuelle, les très grandes entreprises, bien que minoritaires, sont en mesure d'imposer leurs règles aux autres entreprises, depuis l'artisan du bâtiment jusqu'au professionnel libéral, en passant par le restaurateur ou le garagiste.

Accompagnement de l'U2P

Parallèlement au combat que mène l'U2P pour faire évoluer ces règles afin que les entreprises de proximité soient re-

À l'heure actuelle, les très grandes entreprises, bien que minoritaires, sont en mesure d'imposer leurs règles aux autres entreprises

connues à la hauteur de leur poids réel, le travail est déjà engagé pour réunir les informations relatives à chacune des organisations professionnelles affiliées à l'U2P.

La mobilisation de toutes les organisations affiliées à l'U2P est essentielle. Pour les accompagner, un collaborateur dédié est à leur disposition. Il suffit de contacter l'U2P pour le solliciter (u2p@u2p-france.fr, 01 47 63 31 31). ■

Brèves

La détresse inquiétante des artisans, commerçants et professionnels libéraux. Une enquête menée par l'Ifop pour le compte de la Fondation Jean Jaurès révèle l'ampleur du mal-être qui touche les chefs d'entreprise de proximité, en particulier dans l'hôtellerie-restauration. Les chiffres font froid dans le dos: 27 % des dirigeants d'entreprise et 25 % des artisans-commerçants interrogés déclarent avoir sérieusement envisagé de se suicider. Parmi ces derniers, 42 % déclarent avoir fait une tentative de suicide conduisant à une hospitalisation. Les cafés et restaurants ont totalisé près de six mois de fermeture l'an passé, tandis que les hôtels souffrent d'un tourisme national et international à l'arrêt depuis le mois de mars 2020. Pour lutter contre l'isolement des professionnels et les accompagner, l'Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë (Apea) propose un numéro vert: **0 805 65 50 50**.

En 10 ans, un million d'indépendants supplémentaires. Fin 2019, l'Urssaf comptait 3,6 millions de travailleurs indépendants, un million de plus qu'il y a dix ans. Parmi les professions qui ont connu la plus forte croissance figurent les activités de poste et de courrier, les taxis-VTC, l'action sociale et l'enseignement. Les micro-entrepreneurs représentaient 21,4 % des travailleurs indépendants.

L'Association nationale des élus de la montagne soutient l'appel de l'U2P à la réouverture des stations de sports d'hiver. Dans un courrier adressé à l'U2P, la députée des Hautes-Pyrénées Jeanine Dubie, Présidente de l'Association nationale des élus de la montagne, a partagé sa stupéfaction devant « l'annonce du Président de

la République de fermer les remontées mécaniques », jugeant qu'il ne « mesure pas les effets catastrophiques de sa décision. »

Malgré son succès, la « prime Macron » supprimée. La « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat », de son vrai nom, avait vu le jour en 2019 en réponse au mouvement des Gilets jaunes. En 2020, le gouvernement avait initialement conditionné son versement à la mise en place d'un plan d'intéressement. L'U2P avait alors dénoncé une mesure contraignante qui introduisait de la complexité dans un dispositif loué pour sa simplicité. Une demande entendue par le gouvernement, qui a fini par changer son fusil d'épaule face à la crise sanitaire. Au 1^{er} octobre 2020, 2,3 milliards d'euros avaient ainsi été versés à 5 millions de salariés, portant la prime moyenne à 458 euros. En dépit de cet indéniable succès, la prime, prisée par les entreprises de proximité qui y trouvaient un dispositif adapté à leurs spécificités, doit être supprimée en 2021.

Les aides à l'embauche des jeunes et à l'alternance prolongées jusqu'à fin mars. Le 11 janvier, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne, a annoncé le prolongement jusqu'au 31 mars de la prime à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans en CDD d'au moins trois mois ou en CDI. Elle a également confirmé le prolongement jusqu'à fin mars des aides pour les recrutements en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, de 5 000 euros pour les mineurs ou 8 000 euros pour les majeurs. L'U2P prend acte de ce prolongement mais demande que ces dispositifs restent en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2021. ■

Sur les réseaux sociaux

« Les aides à l'embauche seront versées d'ici le 5 février » (E. Borne). C'est tard: nombre d'entreprises sont en difficulté à cause de ces retards dans le versement des primes. Il faut accélérer les versements et prolonger les aides jusqu'à la fin 2021.

TWITTER — @U2P_FRANCE — 12 JANVIER 2020

Agenda

4 janvier

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à un point de situation sur le covid-19 en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne.

5 janvier

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Directeur général de l'ACOSS, Yann-Gaël Amghar.

7 janvier

Réunion du Bureau de l'U2P.

13 janvier

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la réception donnée par le Président de la République à l'Élysée à l'occasion de la remise de la galette de l'Épiphanie.

18 janvier

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Patrick Bernasconi, Président du CESE.

19 janvier

Réunion du Conseil National de l'U2P: alternance à la Présidence de l'U2P.

20 janvier

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion sur le plan indépendants, à l'invitation du ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Alain Griset.

21 janvier

Participation de l'U2P à une table ronde organisée par la Délégation aux Entreprises du Sénat, sur le thème « Difficultés des TPE et PME dans la crise: comment franchir le cap du premier semestre 2021? ».

29 janvier

Réunion bilatérale entre le Président de l'U2P et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution: 15 janvier 2021

Siège social: 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél.: 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication: Laurent Munerot | Responsable de la rédaction: Pierre Burban

Impression: Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage